

ETAT DES LIEUX

AVANT SIGNATURE DEFINITIVE DE LA VENTE

Juste avant le rendez-vous de signature de la vente, nous vous conseillons de prévoir une ultime visite du bien vendeurs, acquéreurs et agence si une négociation extérieure est intervenue.

Vérifier l'état du bien :

- Le bien doit être dans le même état que lors des visites préalables
- Si des travaux avaient été négocié, vérifier la bonne réalisation
- S'assurer du fonctionnement du réseau d'eau, du chauffage et de l'électricité
- S'assurer du bon fonctionnement des ouvertures (fenêtres et portes)
- ...etc

Relever les compteurs

Relevé ensemble les différents compteurs : électricité, eau, gaz de ville...

Si négocier dans la vente, relevé la quantité de combustible de chauffage restante (fuel, granulés, gaz citerne...) pour pouvoir établir le montant de remboursement de l'acquéreur au regard du prix d'achat sur la dernière facture d'approvisionnement.

Vérifier la liste de mobilier

Si une liste de mobilier a été prévu dans la vente, s'assurer que cette liste a bien été respectée.